Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-quatrième session
Point 5.6 de l'ordre du jour

B134/10 Add.1
24 janvier 2014

Allocation stratégique des ressources

PROJET DE DÉCISION

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Secrétariat sur l'allocation stratégique des ressources,[1] et en particulier les options pour associer les États Membres à la poursuite de ce travail,

1) a approuvé la proposition du Directeur général de créer un groupe de travail composé d'un membre du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration de chaque Région et présidé par le Président dudit Comité ;

2) a prié le Directeur général d'élaborer plus avant la proposition concernant l'allocation stratégique des ressources en faisant appel, au besoin, à des compétences extérieures ;

3) a prié également le Directeur général de faciliter les travaux du groupe de travail en organisant une ou des réunions en présentiel et/ou par d'autres moyens tels que des vidéoconférences, afin que le groupe de travail puisse examiner la ou les prochaines versions de la proposition et donner des indications au Secrétariat, selon que de besoin ;

4) a prié en outre le Directeur général d'employer des moyens adéquats, tels que des séances d'information à l'intention des États Membres, pour faire régulièrement le point sur les travaux en cours ;

5) a approuvé la proposition de prolonger d'une journée la vingtième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, initialement prévue les 15 et 16 mai 2014,[2] afin que le Comité ait le temps d'examiner la proposition concernant l'allocation stratégique des ressources devant être soumise à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =

[1] Document EB134/10.

[2] Voir la décision EB133(10).